

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET LOGELIA

- Rappel de l'historique du projet : Logélia avait approché la municipalité lors de l'élaboration du PLU pour connaître les terrains disponibles sur le territoire de la commune pour un projet de logements sociaux.
- Présentation de l'esquisse du projet le 26 juin 2020

Suite aux différents échanges, Monsieur le Maire demande à la commission voirie, réseaux, assainissement et urbanisme de se pencher sur le dossier.

TRANSFERT DE PLEIN DROIT DE CERTAINS POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE

Monsieur le Maire explique que l'article L 5211-9-2 I A du CGCT prévoit le transfert de plein droit des pouvoirs de police administrative spéciale du maire au profit du président de la communauté d'agglomération dans les domaines suivants :

- Assainissement
- Collecte des déchets ménagers
- Réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçants ruine
- Circulation et stationnement sur toutes les voies du domaine public routier communal et intercommunal à l'intérieur de l'agglomération, ainsi que sur les routes nationales et départementales à l'intérieur de l'agglomération
- Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis.

Toutefois la loi offre la possibilité de s'opposer au transfert de l'un, voire de plusieurs de ces pouvoirs de police.

Il demande aux membres présents leur avis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne un avis favorable à ce transfert

DESIGNATION D'UN REFERENT DECHETS AU SEIN DE GRAND ANGOULÊME

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de GrandAngoulême qui précise que suite aux dernières élections et à la réorganisation du groupe de travail "déchets ménagers", il convient de désigner deux référents déchets (1 titulaire et 1 suppléant). Il précise que l'un des deux doit être délégué communautaire

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de ce groupe de travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne

- M. Denis DUROCHER, en tant que représentant titulaire
- Mme Cynthia ARTAUT, en tant que déléguée suppléante

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

Plusieurs riverains de la rue de la Pleine, sollicitent l'autorisation du conseil municipal pour effectuer des travaux d'aménagement entre la limite de voirie et les limites de propriété. Il est envisagé de mettre de l'enrobé, des galets de décoration et des potelets bois.

→ Non accepté en l'état, à retravailler avec les riverains, quantité de potelets à revoir

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAINS SIS A LA PIERRIERE

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'un riverain qui souhaite acquérir deux parcelles cadastrées B 537 et B 554 ;

Ces deux parcelles étant entourées par leur propriété cela leur permettra de pouvoir clôturer plus facilement d'autant que ces terrains sont sur une carrière.

→ Refus

QUESTIONS DIVERSES

- La question de la location des salles communales pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire : Diverses options sont proposées :
 - ① aucune location : 1 pour et 12 contre
 - ② salle sous mairie aux particuliers, avec prise en charge du ménage par la mairie et refacturation aux locataires : 12 pour et 1 contre
 - ③ salle sous mairie : location association club de l'amitié avec maintien de la désinfection et nettoyage le vendredi : 12 pour et 1 contre
 - ④ salle sous mairie : location festivités culturelles : 12 pour et 1 abstention
 - ⑤ définition de la jauge : 20 personnes : 11 pour, 1 abstention et 1 contre
 - ⑥ location salle du foyer pour des activités culturelles comme « au fil du conte » : 11 pour , 1 abstention et 1 contre
 - ⑦ location salle du foyer aux associations et particuliers : 0 pour, 1 abstention et 12 contre

Dans tous les cas :

- Prévoir l'émargement et suivi du ménage
- Suppression des chaises excédentaires
- Ménage et désinfection après chaque location
- Diffusion du protocole sanitaire
- Respect des consignes sanitaires en vigueur au moment de la location
- Prochaine réunion le 6 octobre 2020 à 20 h 30

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 h 00